



VILLERS-FARLAY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Villers-Fellay, Villers-Fallay,

Village de l'arrondissement de Poligny ; chef-lieu de canton et de perception ; bureau de poste de Mouchard ; cure dont dépend Ecleux ; à 14 km d'Arbois, 25 de Poligny et 54 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 240^m.

Le territoire est limité au nord par la Loue qui le sépare de Senans (Doubs) et de Chissey, au sud par Montigny-lez-Arsures, Certemery et Villeneuve-d'Aval, à l'ouest par Villeneuve-d'Aval et Ecleux. Le Moulin et les Baraques font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 72, de Dijon à Pontarlier ; par les chemins vicinaux tirant à Cramans et à Villeneuve-d'Aval ; par la Loue, le canal du moulin Toussaint, les ruisseaux de la Planchotte et de la Larine.

Le village est situé sur les bords de la route de Dole à Salins, à la base d'un coteau qui s'élève sur la rive gauche de la Loue. Les maisons sont généralement isolées, construites en pierre et couvertes moitié en tuiles et moitié en chaume. Les deux tiers n'ont qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. On y remarque les belles habitations de MM. Doroz, de Bancenel et de Montrichard.

Population : en 1790, 720 habitants ; en 1846, 962 ; en 1851, 929, dont 437 hommes et 492 femmes ; population spécifique par km carré, 98 habitants ; 169 maisons ; 264 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1683.

Vocabulaire : saint Georges.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant où Villers-Farlay a reçu les cotes 5 E 194/112 à /115. La série communale a reçu les cotes 3 E 1042 à 1045, 3 E 7472 à 7486, 3 E 3928 et 3929, 3 E 8657 et 3 E 8741.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 517 et 518, 5 Mi 1145 à 1147, 5 Mi 1150, 5 Mi 24 et 5 Mi 1185.

Plusieurs familles ont émigré depuis quinze ans pour l'Algérie. Les jeunes gens s'éloignent pour être domestiques à Paris.

Cadastre : exécuté en 1811 : surface territoriale 1003^h divisés en 3338 parcelles que possèdent 419 propriétaires, dont 150 forains ; surface imposable 979^h, savoir : 153 en terres labourables, 344 en bois, 142 en prés, 7 en marais, 6 en vergers, 12 en pâtures, 5^h 41^a en sol et aisances de bâtiments, 4^h 32^a en jardins, 2^h 69^a en gravières, 1^h 01^a en friches, 60^a en vignes, 50^a en abreuvoirs et 22^a en canaux de moulin, d'un revenu cadastral de 45.179 fr. ; contributions directes en principal 5.916 fr.



Le sol, en grande partie en plaine et fertile, rend sept fois la semence des céréales et produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, peu de carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins rouges médiocres, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le quart de la récolte des céréales et on importe presque tout le vin que les habitants consomment.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse et quelques chevaux ; 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire d'excellente argile propre à faire des tuiles et de la brique, non exploitée, du minerai de fer en grains, des sablières et des gravières.

Les habitants fréquentent les marchés de Salins, d'Arbois et de Dole.

L'agriculture, le produit des fromageries et le transport par voitures, au port de Chamblay, des bois de sapins qui s'exploitent dans les forêts des environs de Salins, forment la principale ressource des habitants.

Foire : Il se tient à Villers-Farlay, depuis un temps immémorial, une foire importante qui a lieu le 22 mars de chaque année. On y vend surtout du bétail. La commune est en instance pour en obtenir une seconde, qui serait fixée au 10 septembre.

Il y a deux fromageries dans lesquelles on fabrique annuellement 20.000 kg de fromages, façon Gruyère, et un moulin à trois tournants avec huilerie et battoir à blé.

Les patentables sont : 3 charrons, 2 fabricants de sabots, 2 aubergistes, 2 bouchers, 1 marchand de bois en gros, 1 cafetier, 1 marchand de tissus, 1 marchand quincaillier, 1 épicier, 1 marchand de poterie, 2 maréchaux-ferrants et 1 scieur de long.

Ce village est le siège d'une justice de paix et la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un commissaire de police et de deux médecins.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère près de l'église, reconstruit en 1778 ; une maison commune bâtie en 1793, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 95 élèves, la salle de pompe à incendie et l'auditoire de la justice de paix ; une autre maison commune bâtie en 1842, contenant la mairie, le logement de l'institutrice laïque et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 90 élèves ; une fontaine avec abreuvoir ; un grand nombre de sources qu'on devrait utiliser pour l'établissement de fontaines et de lavoirs couverts ; une vaste place publique qui sert de champ de foire ; deux pompes à incendie manœuvrées par une compagnie de 40 pompiers, et 296^h de pâtures, bois, gravières et marais, d'un revenu cadastral de 6.117 fr. M. Allard, instituteur, et M^{lle} B.Daut, institutrice, méritent les plus grands éloges pour le zèle et l'intelligence avec lesquels ils dirigent leurs écoles.

Bois communaux : 289^h 60^a ; coupe annuelle 9^h 24^a.

Budget : recettes ordinaires, 7.497 fr. ; dépenses ordinaires, 7.127 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le triangle circonscrit par la Loue, la Cuisance et le ruisseau de Larine ne fut longtemps qu'une immense forêt de chênes, sillonnée de cours d'eau et parsemée de villages celtiques. Le souvenir des cérémonies druidiques qui se pratiquaient sous les ombrages de ces bois s'est conservé près de Villers-Farlay, dans le *Champ Dolent*. Il exista sans doute en ce lieu un menhir gigantesque semblable à ceux des *Champs Dolents* des environs de Dol, en Bretagne, et de Martigna, proche de la ville d'Antre. Le pont de *Duis* ou

de la *Duise*, jeté sur le ruisseau de Larine, dut être consacré, comme le pont de Duis dans le pays d'York, au dieu gaulois *Duis* ou *Dus*. Les Romains ouvrirent, à travers cette contrée plusieurs voies de communication dont il est d'autant plus difficile d'indiquer, le tracé, que la Loue, par son cours inconstant, en fit modifier souvent la direction. Ainsi, les archéologues s'accordent tous à faire passer par Villers-Farlay la voie qui reliait Besançon à Grozon, Poligny, Lons-le-Saunier et Lyon, mais on n'est pas fixé sur le point où elle traversait la Loue. Ce que nous pourrions affirmer, c'est qu'elle arrivait à Villers-Farlay par Cramans, par le *chemin Chemenot*, et qu'elle se continuait par Villeneuve-d'Aval en passant près du puits romain appelé le *Puits-Terrible* ou le *Puits de Jules-César*. La ligne que suivait la route de Dole à Salins, par la rive gauche de la Loue, est aussi incertaine que la précédente. La chronique de Saint-Bénigne, écrite au XI^e siècle, la dirige par Chamblay et Certemery, et cependant le chemin qui traversait Villers-Farlay est qualifié, en 1606, de *Chemin du roi, de Dole à, Salins*. Dans la forêt communale dite de la *Pommernaie*, autour du *Puits-Terrible*, on trouve une foule de tuileaux à rebords, des fondations de murs, des monnaies romaines, des ustensiles de ménage, et on y a même découvert une statuette. Suivant la tradition, une ville ou un village du nom de *Ferrata* aurait existé en cet endroit, et, de cette dénomination, serait venue celle de Farlay. D'autres vestiges d'antiquités se rencontrent dans les cantons de *Bélitre* et des *Chazeaux*.



Une charte de l'an 1139 contient déjà la confirmation de l'église de Villers-Farlay par Humbert, archevêque de Besançon, en faveur de son église cathédrale de Saint-Étienne.

Seigneurie : La, seigneurie de Villers-Farlay comprenait le château et le bourg de ce nom, le village actuellement détruit de Fontenoy-d'Aval et une partie d'Ecleux. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse qu'il faisait exercer en deux sièges différents par un bailli, qui jugeait en dernier ressort, un prévôt, gouverneur de la châtellenie, qui statuait en première instance, un procureur, un scribe, un sergent, des forestiers et des maires révocables à sa volonté. Il avait les épaves, les amendes, le droit de vente sur les marchandises amenées aux foires et marchés, une redevance appelée la *cense du bœuf*, l'impôt des quatre cas, des cens particuliers, la banalité du grand four et du petit four, celle des moulins, huilerie et battoir construits sur le ruisseau de la Larine et de l'autre moulin qui était près du village d'Ecleux, la propriété du bois de Bourgogne, de 200 journaux, et des terres et prés.

Les habitants avaient reçu une charte de franchises qui leur donnait le privilège de se qualifier de bourgeois, d'élire annuellement des prud'hommes pour administrer les affaires de la commune, de chasser dans les bois communaux, d'y couper du bois même pour le vendre, d'y mener paître leur bétail et de percevoir les amendes prononcées contre les délinquants. Ces droits furent reconnus par une sentence du grand-gruyer de Bourgogne, en date du 15 mai 1492. La terre de Villers-Farlay fut érigée en baronnie, au mois de juin 1746, en faveur de Charles-Gabriel de Glanne et de ses descendants, avec pouvoir d'ajouter au nom de Glanne la particule *de* accordée à l'un de ses aïeux par Marguerite, archiduchesse d'Autriche et comtesse de Bourgogne.

Seigneurs : Nous n'entreprendrons pas de donner une série exacte des seigneurs de Villers-Farlay : la tâche serait au-dessus de nos forces. Nous nous bornerons à enregistrer les différents actes qui peuvent servir à faire connaître quels furent les co-proprétaires de ce domaine. *Henri* de Villers-Farlay reconnu tenir en fief de Jean de Chalon-Auxerre I^{er}, sire de Rochefort, moitié de la justice de mairie de Villers-Farlay (février 1270, n. st.).

Huguenin de Villers-Farlay, écuyer, vendit à ce dernier moitié de sa forteresse, des fossés et des autres dépendances de Villers-Farlay (1280), et *Vuillemin*, son frère, engagea, l'année suivante, au même prince, tout ce qu'il avait dans l'étendue de Villers-Farlay en bois, justice, seigneurie et dîmes.

Otton, comte palatin de Bourgogne, et Jean de Bourgogne, frères, étant entrés en procès au sujet du partage des successions de Hugues de Chalon et d'Alix, comtesse palatine de Bourgogne, leurs père et mère, Hugues de Bourgogne, leur frère, choisi pour arbitre, condamna le premier à abandonner au second, dans son lot, Villers-Farlay ou Gendrey, à son choix (sentence de l'an 1292) ; et cependant le comte Otton, dans la déclaration qu'il fournit, vers l'an 1294, au roi Philippe-le-Bel, reconnut que Jean de Chalon-Auxerre I^{er}, sire de Rochefort, tenait de lui en fief Villers-Farlay du chef de Jean de Chalon, son père.

Jean de Bourgogne préféra Villers-Farlay à Gendrey et l'engagea à Hugues de Bourgogne, son frère, qui le légua, en 1312, à Henri, son neveu, fils de Jean de Bourgogne.



Henri de Bourgogne fit hommage, en 1321, à Jean II de Chalon-Auxerre, sire de Rochefort, de tout ce qu'il avait à Villers-Farlay. Marguerite de France, comtesse douairière de Flandres et comtesse de Bourgogne, donna, en 1364, à perpétuité et en récompense de ses services, à Anselme de Salins, chevalier, sire de Montferrand, la haute justice, le péage et le four de Belmont, Villers-Farlay et l'Abergement devant Aresches.

Le 2 novembre 1367, *Henri*, comte de Montbéliard, fit hommage à Jean de Chalon, sire de Châtelbelin et de Rochefort, de ses différentes possessions sur Villers-Farlay.

Le 19 janvier 1375 (n. st.), Jean de Salins la Bande fit hommage à Étienne, comte de Montbéliard et seigneur de Montfaucon, de ce qu'il avait à Villers-Farlay du chef de Guillemette, son épouse, fille d'Alexandre de Nozeroy, chevalier.

Raoul de Gruyères, en qualité d'époux d'Antoinette, fille d'Anselme de Salins, remplit un semblable devoir, en 1392, envers le même prince, pour d'autres biens dans ce village.

Guillemette, fille de Raoul de Gruyères, fit entrer son domaine de Villers-Farlay dans la maison de Poitiers par son mariage avec Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, et une des descendantes de Louis de Poitiers le porta en dot, ainsi que Bans, à un membre de la maison de Darbonnay.

Par lettres du 20 janvier 1543, l'archiduchesse Marguerite d'Autriche constitua en faveur de Claude de Pontailler, seigneur de Tallemay, une rente annuelle de 200 livres qu'elle assigna sur les seigneuries de Villers-Farlay et autres.

Claude de Gilley, seigneur d'Aiglepierre, pardessus des salines de Salins et capitaine de cette ville, et François de Darbonnay, écuyer, fournirent chacun au roi d'Espagne, en 1584, le dénombrement de leurs portions de seigneurie de Villers-Farlay.

Désiré Portier, de Salins, se qualifiait, en 1562-1606, de seigneur à Villers-Farlay.

Jean Gollut, seigneur de Chalain et Villers-Farlay, eut pour fille *Jeanne-Catherine* Gollut, qui s'allia, en 1631, à Philippe-Louis Billard, seigneur de Raze, dont naquirent *Hugues-François* Billard et *Jeanne-Françoise*, épouse d'Étienne-Alexandre Bancenel, écuyer.

Philippe-Louis Billard et Jeanne-Catherine Gollut, son épouse, vendirent, le 6 avril 1667, les trois quarts de la seigneurie de Villers-Farlay à noble Vincent Glanne, qui en acheta encore un huitième, le 22 mars 1668, de Philippe-Louis Richardot.

Jacques-Vincent de Glanne fournit, en 1704, au roi Louis XIV, le dénombrement des sept huitièmes de la seigneurie de Villers-Farlay, qui lui appartenaient comme héritier de Guillaume de Glanne, son frère ; l'autre huitième appartenait alors aux Valley, de Salins.

Charles-Gabriel de Glanne possédait les sept huitièmes de la seigneurie en 1746 et 1754, et la famille Javel, d'Arbois, avait l'autre huitième.

Les derniers co-seigneurs de Villers-Farlay étaient, au moment de la révolution, Claude-Théophile-Joseph Doroz, procureur-général au parlement de Besançon, qui émigra en 1792 et mourut en Bavière le 19 décembre 1800, et Charles-Antoine, Antoine-Charles-Joseph, Marie-Pierre-Désiré, François-Joseph et Charlotte-Françoise-Catherine-Sophie Javel. Ces derniers émigrèrent tous à l'exception de M^{elle} Javel, qui racheta de la nation les biens vendus sur ses frères. M. le procureur-général Doroz laissa de M^{me} Marie-Jeanne-Claire Pellerin, son épouse, Marie-Gabrielle-Josèphe, Claude-Pierrette-Joséphine-Dorothée, Denis-François-Philibert-Théophile, Alexandrine-Émilie-Joséphine et Charles-Joseph-Clair-Théophile Doroz, ses enfants. Ce dernier est mort en 1828, à Villers-Farlay, où il était maire. Charles, son fils, et sa fille, mariée à M. de Beaujeu, d'une famille noble du Lyonnais, habitent une des maisons seigneuriales de ce village.

Château : A l'extrémité sud-ouest de Villers-Farlay, est une motte circulaire de 150^m de diamètre, qu'entoure une double ceinture de fossés séparés par un rempart en terre. Cette éminence, appelée le *Château-Paillard*, est couverte de débris de constructions et appartient au commandant Prêtet, de Cramans. Plusieurs archéologues ont cru à tort reconnaître, dans la motte du château de Villers-Farlay, une castrametation romaine. Ce château, dont Jean de Chalon-Auxerre acquit moitié, en 1280, de Huguenin de Villers-Farlay, paraît avoir été détruit, au XV^e siècle, par les troupes de Louis XI. Le dénombrement de 1667, fourni au roi par Vincent Glanne, contient la mention suivante : «Et y a des vestiges dénotant qu'anciennement souloit estre un château audit Villersfarlay, au-dessus du village, du côté de vent et y at encore présentement un puid en la place ou souloit être led. château et des doubles

fossés, le tout réduit en terres labourables, prels et buissons.» Lorsque cette forteresse était debout, les habitants étaient tenus d'y faire la revue d'armes devant le capitaine châtelain, chaque fois qu'il y avait imminent péril de guerre.



État de Villers-Farlay au moyen-âge : Villers-Farlay eut une assez grande importance jusqu'au moment des guerres et des pestes du XVII^e siècle. Il s'y tenait un marché le mercredi de chaque semaine et une foire annuelle la veille, le jour et le lendemain de la fête saint Georges, pour la garde de laquelle les habitants *outré-fossés* élisaient un sergent chargé de recueillir les droits dus au seigneur. Près de l'église étaient des halles couvertes et un auditoire dans lequel le bailli et le juge-prévôt tenaient leurs audiences à des jours différents. Le signe patibulaire, pour l'exécution à mort des criminels, s'élevait dans le champ dit *le Chateau de la Chièrè*) sur le bord du grand chemin de Dole. Le grand four servait de prison et était précédé d'une place où se trouvaient une croix et un carcan. Sept ou huit familles nobles, du nombre desquelles étaient des membres des maisons de Cramans, de Vaugrenans, de Darbonnay, de Bancenel, de Picotteau, des Renard de Santans, faisaient leurs résidences habituelles dans ce village. Une nombreuse bourgeoisie, des marchands, des tanneurs, des bouchers, une milice communale organisée en confrérie de Saint-Sébastien, une riche confrérie du Saint-Esprit, une administration municipale jouissant d'attributions assez étendues, donnaient à Villers-Farlay toute l'apparence d'un bourg florissant. La dénomination d'*outré-fossés* pourrait faire supposer qu'une partie du village avait une enceinte.

Événements divers : C'est dans les plaines de Villers-Farlay que se réunirent, au mois de juin 1364, les hauts barons et toute la chevalerie comtoise pour marcher sur le duché de Bourgogne et se venger des dégâts commis dans le comté par les grandes compagnies et l'archiprêtre ; «pour faire revange, porte une lettre du comte de Montbéliard, analysée par M. E. Clerc, contre ceux du duché pour les griefs et dommaiges queilz avoient fait au comté de Bourgoigne avec l'arceprestre et li compagnies pour le fait du duc (Philippe-le-Hardi).» Les ruines du château, des halles, des moulins de Villers-Farlay, du village entier de Fontenoy-d'Aval, nous montrent assez que ces lieux furent le théâtre de grandes catastrophes, mais nous manquons d'éléments pour en préciser la date.

Église : L'église de Chamblay, dédiée à saint Étienne, était dans l'origine le centre d'une paroisse dont faisaient partie Villers-Farlay, Écleux et Fontenoy. L'accroissement de population dans le village de Villers-Farlay y détermina l'érection d'une église succursale qui fut dédiée à saint Georges, et à laquelle furent attachés tous les caractères de la paroissialité. Les nombreux, mémoires publiés au XVIII^e siècle, sur la question de savoir si la résidence du curé fut toujours fixée dans ce dernier lieu ou seulement depuis 1570, époque à laquelle là Loue emporta l'église et le presbytère de Chamblay, ont démontré que, déjà en 1415, le curé qui desservait les deux églises habitait Villers-Farlay.

L'édifice actuel se compose d'un chœur voûté, de forme rectangulaire, et décoré de colonnettes groupées que surmontent de très jolis chapiteaux habilement sculptés, de trois nefs et d'un clocher couronné par une toiture qui a la forme d'une pyramide quadrangulaire. Le chœur date du XV^e siècle et les nefs du XVIII^e siècle. On y remarque les boiseries de la chaire à prêcher et des trois tabernacles, quelques statues, les tombes de MM. de Glanne et d'autres pierres tumulaires dont les inscriptions sont effacées.

On comptait, en 1582 et 1616, quatre chapellenies fondées dans cette église : l'une en l'honneur de la Vierge, à la nomination de Guillaume et François de Darbonnay ; la seconde dédiée aux Cinq Plaies du Christ; la troisième, sous l'invocation de saint Hubert, à la nomination de Renobert de Pardessus, écuyer, et la quatrième dédiée à sainte Marie-Madeleine, du patronage de Marguerite de Montrond, veuve de Guillaume de Glanne.

Biographie : Villers-Farlay est la patrie de:

1° *Bancenel* (de), Ignace, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, mort en 1815, à l'âge de 86 ans ;

2° *Bancenel* (de), Jean-François, fils du précédent, lieutenant-colonel, officier de la légion d'honneur, mort à Nantes en 1851, commandant de la place de Bellisle-en-Mer ;

3° *Barbe*, Charles (1778-1834), chef d'escadron d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur ;

4° *Bey*, Jean-Hugues-Eugène, né en 1825, capitaine d'artillerie en activité de service ;

5° *Cavaroz*, Claude-François (1749-1817), colonel d'un régiment de marine et officier de la légion d'honneur ;



6° *Cavaro*, Simon (1747-1825), élu en 1790, administrateur du district d'Arbois, et, en 1792, administrateur du directoire du département du Jura, proscrit en 1793 comme fédéraliste et membre du comité de salut public, réintégré, après le 9 thermidor, dans ses fonctions d'administrateur et de commissaire du directoire, élu enfin juge de paix du canton de Villers-Farlay, place qu'il a conservée jusqu'en 1815 ;

7° *Cavaro*, Narcisse, né le 22 octobre 1822, médecin militaire, décoré en 1854 pour le dévouement et le talent dont il a fait preuve en soignant les cholériques à Gallipoli ;

8° *Cavaro*, Pierre-Adrien, né en 1803, capitaine en retraite à Arbois, chevalier de la légion d'honneur, ayant fait avec distinction les campagnes d'Espagne et d'Afrique ;

9° *Maclerc*, Xavier-Albert, né en 1818, missionnaire apostolique au Texas ;

Et enfin du capitaine *Dugois* et des officiers *Guillot*, *Maillard* et *Jeanroch*.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura.